Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouvelle page d'informations sur le site internet de l'Etat de Vaud

Afin de répondre aux très nombreuses demandes relatives à l'introduction de la Loi sur la police des chiens, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires a créé une nouvelle page internet. Elle est destinée avant tout aux détenteurs de chiens et aux vétérinaires et contient toutes sortes d'informations ainsi qu'un film montrant ce qu'est un test de conduite, d'obéissance et de maîtrise (TCOM).

Depuis l'introduction de la Loi sur la police des chiens au 1er janvier 2008, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) reçoit de très nombreux appels notamment de propriétaires de chiens et de vétérinaires afin d'obtenir des informations complémentaires.

Le SCAV a ainsi décidé d'enrichir son site internet actuel en y ajoutant plusieurs informations sur le test TCOM, sur d'autres liens utiles, une foire aux questions répondant aux demandes les plus fréquentes et des statistiques qui seront actualisées chaque deux semaines.

Cette page internet devrait également permettre aux collaborateurs du SCAV d'être sollicités moins fréquemment afin de pouvoir se concentrer sur l'application de la nouvelle Loi.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 octobre 2008

DSE, Nicolas von Dach, responsable de la police des chiens, 021 316 39 14